

Projet de Parc naturel du Jorat – zone de transition sur le territoire communal de Montpreveyres

Introduction

Pour rappel, le projet de Parc naturel du Jorat suit l'objectif de créer un parc naturel d'importance nationale dans les bois du Jorat, plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse. Le territoire d'un parc naturel périurbain se situe à proximité d'une région fortement urbanisée et offre à la faune et à la flore indigènes des milieux naturels en libre évolution dans sa zone centrale. Celle-ci est entourée d'une zone de transition qui sert de tampon et qui offre des possibilités variées d'éducation, de découverte et de détente.

Dans les 19 parcs naturels d'importance nationale en Suisse, les objectifs généraux définis dans les bases légales prennent la forme d'objectifs stratégiques à dix ans (durée minimale d'engagement des communes) via la charte, ainsi que de projets à quatre ans. Les coûts de réalisation des projets pour quatre ans définissent le budget de fonctionnement du parc naturel labellisé. Ces projets sont multidisciplinaires et sont réalisés pour les communes et leurs habitants.

Historique

Depuis 2012, la commune de Montpreveyres est membre de l'association intercommunale *Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ)*, qui poursuit 3 buts statutaires :

1. Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
2. Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois ;
3. Etudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

La Municipalité de Montpreveyres, via un courrier datant du 09.10.2014 adressé à JUTAVAQ, a accepté et soutenu le dépôt du dossier de candidature au statut de « candidat parc naturel périurbain » auprès de la Confédération.

Le 15 juillet 2015, dans un courrier adressé au Canton, la Confédération (Office fédéral de l'environnement) confirmait l'attribution du label « Candidat parc naturel périurbain » pour les années 2016 à 2019 et les financements y relatifs. Le 17 mars 2016, une Convention-programme était signée entre la Confédération et le Canton.

Les travaux à conduire par l'association durant les années 2016-2019 sont détaillés dans un plan de gestion. Celui-ci précise également le budget à disposition de l'association *Jorat, une terre à vivre au quotidien*, pour mettre en œuvre les projets et mener l'étude d'opportunité de la création du PNP sur le territoire joratois, au titre de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale. Le budget est le suivant :

Financement	2016	2017	2018	2019	Total	%	Moyenne annuelle
Communes/organe responsable	51'675	74'175	79'575	79'575	285'000	15%	71'250
Canton (propriétaire)	17'225	24'725	26'525	26'525	95'000	5%	23'750
Propriétaires forestiers	68'900	98'900	106'100	106'100	380'000	20%	95'000
Canton (parcs)	68'900	98'900	106'100	106'100	380'000	20%	95'000
Confédération (parcs)	206'700	296'700	318'300	318'300	1'140'000	60%	285'000
Confédération (autres)							
Total	344'500	494'500	530'500	530'500	1'900'000	100%	475'000

La commune de Montpreveyres participe au financement de la part communale à hauteur de CHF 460.-/an.

Pour mettre en œuvre les projets du plan de gestion 2016-2019, l'association a engagé à l'automne 2016 une équipe de projet composée début 2019 d'une cheffe de projet, d'un responsable des animations et d'une assistante de projet, pour un total actuel de 2.8 ETP.

Elaboration du périmètre du parc naturel

Lors de son assemblée générale du 12 décembre 2017, l'association JUTAVAQ a présenté une carte de la zone centrale du périmètre du parc naturel sur la base de l'accord de principe des propriétaires forestiers concernés, tous des collectivités publiques.

Début juillet 2018, après avoir rencontré toutes les Municipalités des communes territorialement concernées par le périmètre du projet de parc naturel, l'association JUTAVAQ a demandé à ces dernières de se positionner sur la proposition de périmètre. Sur les cinq communes membres de JUTAVAQ concernées territorialement par le périmètre du projet, la Municipalité de Froideville s'oppose à toute zone centrale et zone de transition sur son territoire, les Municipalités de Lausanne et Jorat-Menthue sont favorables à aller de l'avant avec le périmètre proposé, les Municipalités de Corcelles-le-Jorat et de Montpreveyres expriment des réserves et demandent des adaptations des périmètres de la zone de transition ou de la zone centrale sur leur territoire. En outre, le 11 octobre 2018, le Conseil général de Montpreveyres a largement soutenu la motion (anciennement postulat) de M. Camille Dewarrat. Sa conclusion est : « Le projet tel que présenté doit être corrigé en ses limites. Par cette motion, [M. Dewarrat] demande que la Municipalité étudie l'opportunité de sauver le quartier d'habitation de Moille Baudin et de faire placer la zone centrale du projet de parc périurbain dans le Jorat, en dehors de la limite communale de Montpreveyres, soit au-delà de la Route des paysans. ».

Ces retours, notamment celui de la Municipalité de Froideville, ont conduit à l'abandon du périmètre de projet initial et à l'étude d'un nouveau périmètre, à réaliser avec les partenaires intéressés.

Un nouveau périmètre de projet a ainsi été élaboré fin 2018 par l'équipe du projet de parc naturel. Ce périmètre comprend une zone centrale en deux parties, situées d'une part sur la commune de Jorat-Menthue, d'autre part sur le territoire de Lausanne, avec une zone de transition pour les relier s'étendant sur les communes de Montpreveyres et de Corcelles-le-Jorat. En effet, si l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs, RS 451.36) autorise la mise en place d'une zone centrale fragmentée (art. 22, al. 2), elle prévoit aussi que la zone de transition entoure

si possible intégralement les différentes parties de zone centrale pour assurer un périmètre d'un seul tenant (art. 22, al. 3).

La Municipalité de Montpreveyres a accueilli lors de sa séance du 28 janvier 2019 une délégation de JUTAVAQ composée de Anne Marion Freiss, présidente, Reynald Keller, inspecteur forestier et membre du comité, Sophie Chanel, cheffe de projet. Ces derniers ont présenté la liste des projets du parc naturel prévus pour la période 2021-2024 d'une part et la cartographie du périmètre du parc naturel sur le territoire communal de Montpreveyres d'autre part. JUTAVAQ demandait à la Municipalité de Montpreveyres de donner son accord de principe sur le nouveau périmètre de la zone de transition situé sur son territoire communal.

RÈGLES D'USAGES EN ZONE DE TRANSITION ET EN ZONE CENTRALE DU PARC NATUREL DU JORAT

Zone de transition

Le Canton a confirmé à l'association JUTAVAQ, dans un courrier daté du 8 juin 2018, les règles d'usages en zone de transition sous cette forme :

Sylviculture

« S'agissant de la gestion sylvicole, la reprise des principes de la fiche de coordination G51 du Plan directeur forestier de la région centre relative au projet de parc naturel périurbain du Jorat est pertinente, comme celle de porter une attention particulière au maintien de vieux arbres et à la qualité du bois mort dans la zone de transition. La formulation proposée cible exactement le déficit à combler. De l'avis de la section cantonale Biodiversité en forêt, l'exigence qualitative est jugée réaliste pour les peuplements déjà matures, étant admis que sur 10 ans on assistera forcément à une mortalité naturelle dans les gros diamètres (de l'ordre d'environ 0.5-1 arbre/an/ha, voire plus). Dans les forêts du Plateau, environ 1- 2% des arbres meurent chaque année, correspondant à 3.5-7 m³/ha; chiffres en augmentation avec le changement climatique). Si une partie de ces arbres ne sont pas extraits de la forêt, il sera possible d'atteindre la cible visée et de combler le déficit identifié aussi sous l'angle qualitatif. »

Libre accès aux forêts

« La Confédération précise que la gestion d'autres activités passibles d'occasionner des atteintes ou dérangements à la zone centrale devra si nécessaire être réglée suivant qu'elles sont considérées comme problématiques ou non pour la libre évolution des processus naturels en zone centrale. Le libre accès aux forêts et la récolte de champignons seront dans tous les cas garantis dans la zone de transition. »

Zone centrale

Concernant la zone centrale du parc naturel du Jorat, qui ne se situera pas sur le territoire communal de Montpreveyres, les principes seront les suivants :

Sylviculture

En suivant l'objectif de libre évolution naturelle, la sylviculture sera limitée à un entretien sécuritaire et sanitaire des surfaces concernées, notamment des cheminements.

Accès à la forêt

L'accès à la forêt sera garanti sur les chemins balisés.

PLAN DE GESTION 2021-2024 DU PARC NATUREL DU JORAT (SI LABELLISÉ)

Dans le cadre de l'étude des opportunités du projet de parc naturel du Jorat, les études conduites ont permis d'identifier les valeurs naturelles, patrimoniales et de qualité de vie exceptionnelles propres au massif forestier joratois. L'association JUTAVAQ présente le parc naturel comme une opportunité de gérer et de valoriser durablement le plus grand massif forestier du Plateau suisse en réalisant des projets concrets qui auront pour but d'augmenter la biodiversité forestière, d'accompagner les activités des visiteurs et usagers de la forêt, de valoriser la relation vivante des hommes avec leur environnement forestier, ainsi que de renforcer la gestion durable des ressources et écosystèmes via la recherche scientifique appliquée.

La liste des projets proposés pour la période 2021-2024 est la suivante :

Augmenter la biodiversité forestière
Projet A : Garantir la libre évolution des processus naturels dans la zone centrale <ul style="list-style-type: none">- Réalisation des mesures préalables en zone centrale- Organisation, aménagement et entretien du réseau de cheminements en zone centrale- Monitoring de la zone centrale
Projet B: Valorisation biologique de la zone de transition <ul style="list-style-type: none">- Valorisation des milieux humides et crénaux- Gestion et monitoring des espèces exotiques envahissantes- Augmentation du bois mort- Coordination avec les mesures des réseaux agroécologiques- Monitoring de la zone de transition
Vivre ensemble
Projet C: Sensibiliser les publics cibles aux valeurs naturelles et patrimoniales propres au massif du Jorat dans une perspective participative <ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation des publics aux différentes fonctions de la forêt- Création et gestion d'une équipe de guides/animateurs spécialistes du Jorat- Sensibilisation des usagers à la présence de la faune sur les axes routiers
Projets D & E: Garantir aux différents usagers des infrastructures d'accueil et de sensibilisation adaptées <ul style="list-style-type: none">- Développement des lieux d'accueil des visiteurs- Développement des transports en commun- Coordination de parcours de loisirs dans le massif forestier joratois (hors zone centrale)
Gestion et valorisation
Projets F & G: Assurer une gestion du parc naturel dans une optique de durabilité, en collaboration avec les acteurs locaux et assurer une communication adaptée <ul style="list-style-type: none">- Gestion du parc naturel et contrôle qualité- Participation de la population- Communication institutionnelle, dans le territoire et promotion de l'offre aux publics
Projet H: Soutien à l'exploitation durable et à la valorisation des ressources du territoire (hors zone centrale) <ul style="list-style-type: none">- Gestion forestière et promotion d'une filière bois courte- Création d'une plateforme/application Jorat- Valorisation des produits du terroir au Chalet-à-Gobet
Recherche scientifique appliquée
Projet I: Evaluation des effets de la création du parc naturel du Jorat <ul style="list-style-type: none">- Recherche sur la thématique de la biodiversité- Valorisation des prestations écosystémiques du massif forestier- Développement d'un SIG (plateforme cartographique)

Les coûts et financements budgétés par l'association pour la période 2021-2024 sont les suivants :

Missions	Crédit Parc 2021-2024 (%)	Coûts Crédit Parc 2021-2024 (CHF)	Coûts hors Crédit Parc 2021-2024 (CHF)
Augmenter la biodiversité forestière (Projets A & B)	25%	751'500	
Vivre ensemble: Sensibilisation, éducation et découverte (Projet C)	16%	478'000	80'000
Vivre ensemble: Infrastructures et mobilité (Projets D & E)	10%	305'000	1'715'000
Gestion et valorisation (Projets F & G)	32%	968'000	
Gestion durable des ressources (Projet H)	10%	310'800	480'000
Recherche scientifique appliquée (Projet I)	7%	212'000	Selon les projets
Total 2021-2024	100%	3'025'300	2'275'000
Moyenne annuelle		756'325	
Financements			
OFEV	50%	378'162.50	
VD (selon participation actuelle)	13%	95'000	
JUTAVAQ (dont max. 5% prestations propres possible)	24%	188'162.50	
Recettes d'exploitation et tiers (fondations, entreprises, privés, ...)	13%	95'000	

La clef de répartition du financement 2021-2024 de JUTAVAQ entre ses membres n'est pas arrêtée aujourd'hui et dépendra des partenaires qui seront investis dans le parc naturel dès sa labellisation. Des variantes seront élaborées. Les recettes d'exploitation et financements tiers figurant dans ce tableau sont ceux qui sont très probables à ce jour. D'autres recherches de fonds externes seront effectuées selon les projets. En l'état, l'association relève que l'effet de levier des montants investis par les communes est important.

SUITE DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE PARC NATUREL DU JORAT

Si la commune de Montpreveyres **accepte** la présence de la zone de transition du futur Parc naturel périurbain du Jorat sur le territoire communal (81 ha en propriétés de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne) voire l'engagement de 14 hectares de surfaces forestières communales dans la zone de transition du futur Parc naturel périurbain du Jorat, le conseil général se prononcera en fin d'année 2019 sur le contenu de la charte et sa ratification pour une période de dix ans. La commune continuera d'être membre de l'association du parc naturel, d'être partie prenante des décisions et de la définition des projets, participera au financement et bénéficiera des projets développés pour sa population.

Si la commune de Montpreveyres **refuse** la présence de la zone de transition du futur parc naturel périurbain du Jorat sur le territoire communal (81 ha en propriétés de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne voire 14 ha supplémentaires en propriété communale), la commune ne participera pas au Parc naturel périurbain du Jorat labellisé. Elle pourra envisager sa démission de JUTAVAQ, à signaler par écrit dans un délai de 6 mois pour la fin d'une année (art. 5 des statuts).

Annexes :

- Carte du périmètre repositionné du parc naturel sans les forêts en propriété communale (seul le périmètre validé par les communes concernées figure sur le document) ;
- Carte du périmètre repositionné du parc naturel avec les forêts en propriété communale (seul le périmètre validé par les communes concernées figure sur le document).